

BRAHIMI Mourad, *Rien qu'une empreinte digitale* « Un procès kafkaïen »

Faouzia BENDJELID⁽¹⁾⁽²⁾

Brahimi Mourad est né le 15 mai 1955 à Tlemcen. Diplômé de l'École nationale d'administration, il a été membre de l'exécutif de la wilaya de Djelfa, directeur général de l'Office de gestion et de promotion immobilière. L'année des faits, il était chef de daïra dans la wilaya de Médéa. Aujourd'hui, il est fonctionnaire à la wilaya d'Oran.

Genèse d'un roman autobiographique

« Comment vous est venue l'idée d'écrire un livre ?

Mourad Brahimi : C'est à ma libération que je me suis retrouvé avec ce texte. Au début, je n'attachais aucune importance à cette affaire. J'avais la conviction que le juge n'avait pas le droit d'emprisonner un citoyen sans motif, que c'était impossible. Même injustement emprisonné, je demeurais certain qu'à son retour du week-end, le juge allait ouvrir son tiroir, lire son dossier, constater les preuves et nous libérer. Mais quand les premières heures du premier jour de la semaine s'écoulaient et que rien ne se passait, ma révolte fut telle que je décidais d'écrire au président Boudiaf : voici les faits. Que me reproche-t-on ? La question, je la détaillais par écrit et ce qui devait être la lettre à Boudiaf devenait un procès-verbal de l'interrogatoire de police, du procureur de la République, du juge d'instruction. C'était écrit dans le style : « Il m'a dit, je lui ai répondu... ». Et comme à travers tous ces interrogatoires personne ne savait de quel détournement il s'agissait, je posais cette question : pourquoi m'accusez-vous ? C'était déjà la description de l'enquête de police, de la garde à vue, de l'inculpation, l'instruction,

⁽¹⁾ Université d'Oran, 31000, Oran, Algérie

⁽²⁾ Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, 31000, Oran, Algérie.

l'emprisonnement... Je ne savais pas qu'un tel récit était en train de prendre la forme d'un roman. L'histoire s'était passée en 1992»¹.

Rien qu'une empreinte digitale est un roman autobiographique à la première personne qui s'articule en cinq parties portant chacune un titre : *Une convocation, Dans un asile de fous, l'isolement, une histoire de délais, le procès* ; elles tracent l'itinéraire du personnage narrateur, chef de Daïra, ancien responsable de l'OPGI (Office de Promotion et de gestion Immobilière) qui se trouve subrepticement arrêté, interrogé dans un commissariat, inculpé sans explication puis mis en détention provisoire pour finalement être jugé et libéré par acquittement. La narration, est traversée par plusieurs interrogatoires de l'accusé au commissariat, au tribunal et en prison. Le récit se déroule dans la plus parfaite linéarité en focalisation interne, le narrateur est omniscient et omniprésent. L'histoire se déroule dans la région des *Hauts Plateaux* (p.60)

C'est lors du procès que le lecteur apprend les conditions qui ont conduit le narrateur en prison : un enlèvement, un matin, alors qu'il vient d'accompagner ses enfants à l'école :

- Parlez-nous de cette affaire. Racontez-nous le déroulement des faits ?
- Quelle affaire monsieur le président ? Je venais d'accompagner mes enfants à l'école lorsque des policiers sont venus m'encercler. Ils m'ont menotté, embarqué, emprisonné. Que faut-il raconter ? (p.123)

Tout le récit s'échafaude sur cette situation d'incompréhension quasi absurde. Des segments récurrents traversent la texture narrative dénotant l'incongruité de la situation pour le personnage victime d'un enlèvement : il ignore Les motifs de son accusation et le sens de sa garde à vue dans un commissariat où il est mis « dans une cage pour bêtes féroces » (p.12). Il récuse les mobiles qu'on lui présente : une affaire de détournement en matériel et médicaments : « Vous êtes accusé d'ikhtheless, de dissipation, de

¹ *Le soir d'Algérie*, 20- 01-2010

participation, de mauvaise gestion » (p.20). Le personnage narrateur est sidéré et incrédule ; de ce fait, il rejette toutes ces accusations arbitraires en fournissant une explication rationnelle des événements à un officier qui lui prête beaucoup d'attention et reconnaît sa version des faits en se plaçant du côté de l'équité. Ce dernier est muté dans le *Grand Sud* en guise de représailles :

Comment peut-il venir à l'esprit d'un homme raisonnable que toute une usine de carreaux granito, des unités de productions d'agrégats, un gigantesque parc de véhicules et d'engins en tout genre, d'autocars, de camions, de tracteurs, de niveleuses, de bulldozers, de grues ... aient pu disparaître sans que personne ne s'en aperçoive jusqu'à ce jour ? Un simple survol du dossier suffit pour édifier le plus amnésique du commissariat : ces biens dont la valeur estimée par un comité d'experts désignés par le Ministère de l'habitat s'élève non à six, mais à un milliard de centimes, n'ont jamais appartenu à l'Office. Leur propriétaire, une société de réalisation les a cédés, à la fin de ses chantiers, à une entreprise d'Etat. Et pendant que je rappelais à son souvenir l'interminable convoi spécial qui avait transporté cet immense parc matériel, le visage de l'officier changeait d'expression...3 (p.10).

Une innocence qu'il ne cesse de clamer, réclamant la véritable raison de son incarcération ; son questionnement incessant, ses interrogations mesurent bien l'étendue d'un emprisonnement dont les raisons restent obscures et énigmatiques : « De quoi m'accusez-vous ?, n'ai-je cessé de répéter. D'avoir détourné de l'aspirine ou des usines ? Des milliards ou des centimes ? Des bulldozers ? Des grues ? Que faut-il prouver ? » (p 68)

Il est convaincu de l'aspect aléatoire et infondé des faits dont on l'accable ; il se trouve être l'objet d'une dénonciation qui n'est que l'expression d'une véritable persécution ; le fait devient hallucinatoire et la pratique relevant d'un autre âge : « Comme au temps des tribunaux de l'inquisition, nous sommes poursuivis sur simple dénonciation, nous sommes livrés à un tribunal surréaliste » (p.68).

C'est lors de la détention préventive, ordonnée par le procureur, que le personnage découvre les aspects tragiques de l'univers carcéral : « Les prévenus, ces hommes, ces femmes, ces enfants innocents aux yeux de la loi, jetés là où on se mutile, où on se mutine, où on perd la raison sans preuve, sans jugement et sans explication » (p.67).

Il se rend compte aussi de l'état d'une justice soumise à l'arbitraire et illégitime. L'abus de pouvoir des juges qui agissent et décident d'une façon irresponsable, inconsciente, ne mesurent point la portée de leurs actes qui portent atteinte au droit à la liberté et à la dignité des accusés : « Ce n'est pas la justice qui fait peur, ce sont les juges ! A quoi sert la loi, le droit, lorsqu'ils sont avec nous et le bon sens de notre côté, si un fonctionnaire peut, à tout moment, disposer de notre vie, de notre liberté. » (p.26)

L'institution judiciaire reste insensible à tous les arguments présentés par le héros pour se disculper ; les juges ont décidé autrement. Ils le placent en détention préventive ainsi que ses collègues impliqués au même titre que lui ; mesure qui est encore une fois jugée par le protagoniste, et au regard de la loi, comme des plus iniques ou illégales :

« Je reçois une copie de deux articles du code de procédures pénales (...) ; je découvre que notre détention, préventive, ne correspond à aucun des motifs prévus par le code (...) ; je ne trouve aucune raison, légale, à notre détention ; Comment le juge a-t-il bien pu justifier sa décision, la motiver, et devant qui l'aurait-il fait ? » (p. 44).

Son avocat reste impuissant face à la volonté inébranlable de l'appareil judiciaire dont les décisions sont irréversibles; devant sa détention illégale, il lui conseille la patience :

De toutes les procédures judiciaires, de tous les systèmes de défense, de tous les moyens de droit, les avocats ne possèdent qu'un mot, ne connaissent qu'un mot, ne pratiquent qu'un mot, un mot qui constitue leur seul et unique conseil, le cœur et le corps de

leur stratégie de défense : attendre. Attendre que le juge se décide un jour à nous convoquer, à nous expliquer (p. 45).

Il n'obtient la programmation de son procès qu'après une grève de la faim de 20 jours et les affres de l'isolement dans un cachot immonde en guise de punition. Falsification, manigances, complots, arbitraire, corruption, clientélismes sont les mots qui qualifient les méthodes d'usage dans l'univers des tribunaux. Quant à l'univers carcéral il se trouve décrit et vécu dans ce qu'il y a de plus insupportable pour la dignité humaine : il est question de violation des droits de l'homme, de violence, de suicide, de brutalité, de torture, de mépris, de suicide, de mutinerie, de mutilation, de révolte, de désespoir, de grève de la faim ... pour ce faire, le narrateur témoigne par le biais de situations narratives diverses illustrant ce vécu des détenus durant leur internement.

Rien qu'une empreinte digitale est un roman très dur.

Il faut souligner que cette fiction rappelle bien celle de Kafka, *Le Procès*